

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2807

17 novembre 2011

SOMMAIRE

Building for the Future S.à r.l.	134690	Garland Energy Group S.à r.l.	134734
Chrysaor S.à r.l.	134691	Garland Energy (Italy) S.à r.l.	134734
CR KaiserKarree Holding	134736	Global Retail Corporation S. à r.l.	134735
East of Eden S.A.	134698	Gordoninvest S.A.	134736
Electricité Romain Feiereisen S.à r.l.	134712	Green Skyline	134736
Electro-Bobinage S.à r.l.	134712	Groupe Dynamite Inc. Luxembourg Branch / Groupe Dynamite Inc. Succursa- le de Luxembourg	134735
Eltato S.à r.l.	134692	HBPM Real Estate S.A.	134731
Emeste S.A.	134714	HILGER Soparfi S.A.	134735
Enop 5 A.G.	134719	H.T. Consultant Sàrl	134736
Enop 5 A.G.	134698	Hunza Management S.à r.l.	134719
Epicerie Régionale s.à r.l.	134706	JBBK Verwaltungs S.à r.l.	134696
Équipement Technologie Services S.à r.l.	134719	L2 A	134721
Espace Carré d'Or S.A.	134711	Lastour & Co	134693
Ets. Mulheims S.à.r.l.	134719	Lastour & Co	134699
Ets. Mulheims S.à.r.l.	134720	Leon S.A.	134731
Ets. Mulheims S.à.r.l.	134720	Les Rives du Lac S.A.	134692
Fenestratus S.A.	134721	Locarest	134697
Ferges S.A.	134731	Luxco Holdings CEP I (GP) S.A.	134713
FHR Finance Luxembourg S.à r.l.	134731	Macquarie Aircraft Leasing Finance S.A.	134715
Field Point I-A	134721	Main Street 823 (Proprietary) Limited S.à r.l.	134702
Fin Po S.A., SICAR	134732	MAS Beteiligungs S.A.	134696
First Baltic Property S.A.	134721	Playmedia S.à r.l.	134720
Flexilog GmbH	134699	PO Invest 1 S.A.	134732
Four J'S Development Tools Holding S.A.	134732	Repco 39 S.A.	134733
FREDI Financière de Recherche et Déve- loppement Industriel S.A.	134712	Repco 40 S.A.	134734
French Investment Company S.A.	134732	S.L. Investments S.A., SPF	134715
French Property Partners Holdings II S.à r.l. / B.V.	134721	Tradition Eurobond	134710
Garage Jean Kessler	134735	Trilantic Capital Partners IV (Europe) In- vestors S.C.A.	134707
Garland Energy (Czech Republic No2) S.à r.l.	134733	Wagner Designlighting, S.à r.l.	134713
Garland Energy (Czech Republic) S.à r.l.	134733	Zulu V S.à r.l.	134722

B4F S.à r.l., Building for the Future S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 81.491.

L'an deux mille onze, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Louis HUBERMONT, ingénieur en construction, demeurant à L-8706 Useldange, 41, route d'Arlon.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée Building for the future S.à r.l., en abrégé B4F S.à r.l., avec siège social à L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 81.491 (NIN 2001 2404 922).

Que ladite société a été constituée sous la dénomination de Double C, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 962 du 6 novembre 2001,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 24 mai 2007 en adoptant sa dénomination actuelle, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1588 du 28 juillet 2007.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Jean-Louis HUBERMONT, préqualifié.

Ensuite l'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts sociales

Monsieur Jean-Louis HUBERMONT, préqualifié, cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit trente (30) parts sociales pour le prix de un Euro (€ 1.-) à Madame Sandrine Rosa DRIES, étudiante, demeurant à B-1170 Watermael-Boitsfort, 223, rue de l'Hospice Communal.

Est intervenue au présent acte:

Madame Sandrine Rosa DRIES, préqualifiée, qui est propriétaire des trente (30) parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et elle a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives et elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Monsieur Jean-Louis HUBERMONT, déclare avoir reçu de la part de Madame Sandrine Rosa DRIES, le montant de un euro (€ 1.-) avant la passation des présentes, ce dont quittance et titre.

Monsieur Jean-Louis HUBERMONT, agissant en sa qualité de gérant unique de la société Building for the future S.à r.l., en abrégé B4F S.à r.l., déclare accepter au nom de la société la prédite cession de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Ensuite les associés de la société Building for the future S.à r.l., en abrégé B4F S.à r.l. ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession de parts qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Bereldange à Kehlen et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Kehlen.»

Troisième résolution

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle Kehlen.

Quatrième résolution

Les associés constatent que l'adresse de l'associé et gérant Monsieur Jean-Louis HUBERMONT a changé vers L-8706 Useldange, 41, route d'Arlon.

Déclaration

Suite à la cession de parts qui précède, les associés déclarent que les parts sociales sont attribuées comme suit:

1.- M. Jean-Louis HUBERMONT, soixante-dix parts sociales	70
2.- Mme Sandrine Rosa DRIES, trente parts sociales	30
Total: cent parts sociales	100

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-L. HUBERMONT, S. R. DRIES, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 septembre 2011. Relation: ECH/2011/1590. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136926/66.

(110158442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Chrysaor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 671.666,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.285.

—
EXTRAIT

En date du 20 août 2011, les associés existants de la Société ont effectué les transferts suivants de parts sociales de la Société:

- Apax France VI FCPR a transféré

* 1.107 parts sociales de la Société à Partners Group Access 74, L.P. (n° d'immatriculation 6290), un limited partnership constitué sous les lois de l'Ecosse, ayant son siège social au c/o Companies House, 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Écosse ("PG74");

* 166 parts sociales de la Société à Partners Group Mezzanine Finance IV, L.P., (n° d'immatriculation 6240) un limited partnership constitué sous les lois de l'Ecosse, ayant son siège social au c/o Companies House, 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Ecosse ("PGM");

* 1.632 parts sociales de la Société à NM Regal LLC (n° d'immatriculation 4011392) une limited liability company constituée sous les lois du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, États-Unis d'Amérique ("NM Regal LLC");

* 128 parts sociales de la Société à The Northwestern Mutual Life Insurance Company for its Group Annuity Separate Account, une mutual life insurance company, constituée sous les lois du Wisconsin, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 720 East Wisconsin Avenue Milwaukee WI 53202, États-Unis d'Amérique ("NMLI");

* 61 parts sociales de la Société à Northwestern Mutual Capital Mezzanine Fund II, L.P. (n° d'immatriculation 4639832), un limited partnership constitué sous les lois du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, États-Unis d'Amérique ("NMC");

* 795 parts sociales de la Société à Hutton Collins Capital Partners II L.P. (n° d'immatriculation LP.010985), un limited partnership, constitué sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 50, Pall Mall, Londres, SW1Y 5JF, Royaume-Uni ("HC II"); et

* 3492 parts sociales de la Société à Hutton Collins Capital Partners III L.P. (n° d'immatriculation LP.012857), un limited partnership, constitué sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 50, Pall Mall, Londres, SW1Y 5JF, Royaume-Uni ("HC III");

- Altamir Amboise a transféré

* 431 parts sociales de la Société à PG74;

* 64 parts sociales de la Société à PGM;

* 635 parts sociales de la Société à NM Regal LLC;

* 49 parts sociales de la Société à NMLI;

* 24 parts sociales de la Société à NMC;

* 310 parts sociales de la Société à HC II; et

* 1.358 parts sociales de la Société à HC III;

- Apax Parallel Investment V, L.P. a transféré

* 327 parts sociales de la Société à PG74;

- * 49 parts sociales de la Société à PGM;
- * 483 parts sociales de la Société à NM Regal LLC;
- * 38 parts sociales de la Société à NMLI;
- * 18 parts sociales de la Société à NMC;
- * 236 parts sociales de la Société à HC II; et
- * 1.034 parts sociales de la Société à HC III;
- Bruno Ducharme a transféré
- * 19 parts sociales de la Société à PG74;
- * 3 parts sociales de la Société à PGM;
- * 27 parts sociales de la Société à NM Regal LLC;
- * 2 parts sociales de la Société à NMLI;
- * 1 part sociale de la Société à NMC;
- * 13 parts sociales de la Société à HC II; et
- * 59 parts sociales de la Société à HC III.

PG74 détient désormais 4.705 parts sociales de la Société, PGM détient 703 parts sociales de la Société, NM Regal LLC détient 6.935 parts sociales de la Société, NMLI détient 541 parts sociales de la Société, NMC détient 260 parts sociales de la Société, HC II détient 5.002 parts sociales de la Société et HC III détient 12.423 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2011

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011136931/64.

(110158287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Eltato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.558.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 septembre 2011

L'associé unique de la société Eltato S.à r.l. décide d'accepter la démission de Monsieur Alejandro Gonzalez del Castillo en tant que gérant de la société et nomme avec effet immédiat Monsieur Jürgen Fischer, demeurant professionnellement à 82, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, comme gérant avec droit de signature individuel.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2011140253/13.

(110162537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Les Rives du Lac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 62.474.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 02 septembre 2011 que:

- M. Albert AFLALO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

- A été élu aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, né le 18/12/1970 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011140365/16.

(110162220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Lastour & Co, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 31.488.

L'an deux mil onze, le vingt-deux septembre.

Pardevant Maître Kanne REUTER, notaire de résidence Pétange.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie A L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, sous la dénomination de LASTOUR & CO», immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.488, constituée originellement sous la même dénomination suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, à l'époque notaire de résidence A Pétange, en date du 1^{er} août 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 22 du 19 janvier 1990.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 25 octobre 1990, acte et avis rectificatifs publiés respectivement au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C No 6 du 6 janvier 1993 et No 26 du 20 janvier 1993, en date du 14 décembre 2000, la société adoptant la dénomination de LASTOUR & CO HOLDING», acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 548 du 19 juillet 2001, et en date du 21 décembre 2006, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 477 du 28 mars 2007. Enfin, les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence Differdange, intervenant en remplacement de Maître Georges d'HUART, à l'époque notaire de résidence Pétange, empêché, A qui est restée la minute, en date du 11 avril 2007, la société adoptant sa dénomination actuelle de «LASTOUR & CO», publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 1.297 du 28 juin 2007.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Guy SCHOSSELER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Silvia PEREIRA, employée privée, demeurant L-5355 Oe-trange.

L'Assemblée élit comme scrutateurs

- 1) Monsieur Robert RODERICH, administrateur de sociétés, demeurant à L-8118 Bridel;
- 2) Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster.

Monsieur le Président expose ensuite

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les sept mille quatre cents (7.400) actions, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR), représentant l'intégralité du capital social de cent quatre-vingt-cinq mille euros (185.000.- EUR), sont représentées A la présente Assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations écrites et déclarant avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexés au présent acte les pouvoirs des actionnaires représentés.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant

Ordre du jour:

1) Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, du projet de fusion par absorption d'AFRICAN WOOD TRADING COMPANY (A.W.T.C.), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.131, (ci-après A.W.T.C.)), par LASTOUR & CO, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.488, (ci-après LASTOUR)), tel que publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1.395 du 28 juin 2011.

2) Renonciation par l'actionnaire à l'examen et au rapport de l'expert indépendant conformément à l'article 266 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

3) Décision de fusionner les sociétés A.W.T.C. et LASTOUR par absorption d'A.W.T.C. par LASTOUR, étant entendu que (i) toutes les actions d'A.W.T.C. seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs d'A.W.T.C., rien excepté, ni réservé, à LASTOUR au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique d'A.W.T.C., laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, (ii) LASTOUR sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation de la fusion, laquelle fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2011 et, (iii) l'apport-fusion d'A.W.T.C. sera rémunéré par trois mille huit cent quatre-vingt-douze (3.892) actions nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, entièrement libérées, soumises toutes les dispositions statutaires de LASTOUR et jouissant des mêmes droits que les actions existantes de LASTOUR, sous réserve

de leur date de jouissance, à fixer au 22 septembre 2011, lesdites actions étant émises à la suite d'une augmentation de capital de LASTOUR concurrence de quatre-vingt-dix-sept mille trois cents euros (97.300.- EUR) pour être attribuées à l'actionnaire unique d'A.W.T.C., dans la proportion d'une (1) action LASTOUR contre deux virgule six cent soixante-douze mille cent quarante-huit (2,672148) actions A.W.T.C. et délivrées par inscription au registre des actionnaires de la société LASTOUR. La différence entre l'actif net comptable apporté d'A.W.T.C., soit deux cent quarante-huit mille deux cent quatre-vingt-treize euros et vingt-six cents (248.293,26 EUR), et le montant de l'augmentation de capital de LASTOUR, soit quatre-vingt-dix-sept mille trois cents euros (97.300.- EUR), s'élevant cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-treize euros et vingt-six cents (150.993,26 EUR), constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de LASTOUR, sur laquelle porteront les droits de l'actionnaire unique de la société;

4) Décharge aux administrateurs et au commissaire de LASTOUR;

5) Reconnaissance que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'actionnaire d'A.W.T.C.

6) Augmentation du capital social de la Société concurrence de quatre-vingt-dix-sept mille trois cents euros (97.300.- EUR), pour le porter du montant de cent quatre-vingt-cinq mille euros (185.000.- EUR) au montant de deux cent quatre-vingt-deux mille trois cents euros (282.300.- EUR), par l'émission de trois mille huit cent quatre-vingt-douze (3.892) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions anciennes, en rémunération de l'apport-fusion d'A.W.T.C., ladite augmentation de capital étant assortie d'une prime de fusion globale de cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-treize euros et vingt-six cents (150.993,26 EUR) attribution des actions émises à l'actionnaire unique d'A.W.T.C.;

7) Modification de l'article cinq (5) des statuts de LASTOUR de manière à les mettre en concordance avec ce qui précède;

8) Délégation de pouvoirs;

9) Divers.

III. Que les documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été déposés sur le bureau de l'Assemblée, à savoir

- Projet de fusion déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 21 juin 2011 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nol 395 du 28 juin 2011

- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices des deux sociétés qui fusionnent

- Rapports des Conseils d'administration des deux sociétés relatifs au projet de fusion

et que le notaire instrumentant en certifie l'existence et la légalité.

IV. Que l'Assemblée a pris connaissance des rapports des Conseils d'administrations des deux sociétés, relatifs au projet de fusion, qui précisent qu'il n'y a pas eu de difficultés particulières d'évaluation. La valorisation des actions LASTOUR et A.W.T.C. a été établie par les Conseils d'administration de LASTOUR et d'A.W.T.C. S'agissant d'une restructuration entre deux sociétés appartenant au même actionnaire unique, les actifs et passifs apportés sont retenus pour leur valeur nette comptable.

De même, pour la détermination du rapport d'échange, ont été retenues les valeurs nettes comptables de LASTOUR et d'A.W.T.C. telles que déterminées au 31 décembre 2010. Le ratio d'échange retenu est d'une (1) action LASTOUR pour deux virgule six cent soixante-douze mille cent quarante-huit (2,672148) actions A.W.T.C.

V. Qu'en application de l'article 266 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et conformément aux décisions des assemblées générales de LASTOUR et d'A.W.T.C. tenues en date du 14 juin 2011, le projet de fusion, dont le rapport d'échange entre les actions LASTOUR et A.W.T.C., n'a pas été soumis à l'examen d'experts indépendants.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de son Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé son ordre du jour et, après délibération, a pris les résolutions suivantes l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver le projet de fusion par absorption d'A.W.T.C., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.131, par LASTOUR, tel que publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 395 du 28 juin 2011.

Deuxième résolution

L'Assemblée confirme la renonciation à l'examen et au rapport de l'expert indépendant conformément à l'article 266 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que prévue par les assemblées générales annuelles de LASTOUR et d'A.W.T.C. en date du 14 juin 2011.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver la fusion, suivant les termes du projet cité, des sociétés A.W.T.C. et LASTOUR par absorption d'A.W.T.C. par LASTOUR, étant entendu que toutes les actions d'A.W.T.C. sont annulées, que tous les actifs

et passifs d'A.W.T.C., rien excepté, ni réservé, sont transférés à LASTOUR au jour de la réalisation de cette fusion, et qu'A.W.T.C. est dissoute, cette dissolution n'étant suivie d'aucune opération de liquidation.

L'Assemblée décide que la fusion sera effective, d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2011, compte tenu de l'approbation de la fusion absorption d'A.W.T.C. par LASTOUR par l'assemblée générale des actionnaires d'A.W.T.C.

L'Assemblée décide d'accepter que l'apport-fusion d'A.W.T.C. soit rémunéré par l'émission de trois mille huit cent quatre-vingt-douze (3.892) actions nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, entièrement libérées, soumises à toutes les dispositions statutaires de LASTOUR et jouissant des mêmes droits que les actions existantes de LASTOUR, sous réserve de leur date de jouissance fixée au 22 septembre 2011, et que lesdites actions soient émises, avec effet au 22 septembre 2011, à la suite d'une augmentation du capital social à concurrence de quatre-vingt-dix-sept mille trois cents euros (97.300.- EUR) pour être attribuées à l'actionnaire unique d'A.W.T.C., dans la proportion d'une (1) action LASTOUR contre deux virgule six cent soixante-douze mille cent quarante-huit (2,672148) actions A.W.T.C.

L'Assemblée a reconnu que ces nouvelles actions émises seront délivrées par inscription au registre des actionnaires de la société LASTOUR, et que la différence entre l'actif net comptable apporté d'A.W.T.C., soit deux cent quarante-huit mille deux cent quatre-vingt-treize euros et vingt-six cents (248.293,26 EUR), et le montant de l'augmentation de capital de LASTOUR, soit quatre-vingt-dix-sept mille trois cents euros (97.300.- EUR), s'élevant à cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-treize euros et vingt-six cents (150.993,26 EUR), constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de LASTOUR, sur laquelle porteront les droits de l'actionnaire unique de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide, pour autant que de besoin, de donner décharge aux administrateurs et au commissaire de LASTOUR pour l'exercice de leur mandat et pour leur mission par rapport à la fusion jusqu'à la date de réalisation de la fusion.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a pris acte que la fusion est définitivement réalisée ce 22 septembre 2011, la décision concordante approuvant la fusion ayant été prise par l'actionnaire d'A.W.T.C. lors d'une assemblée générale tenue en date du 22 septembre 2011, et qu'A.W.T.C. cesse dès lors d'exister à la clôture de la présente assemblée générale, les opérations de dissolution sans liquidation formelle ayant toutes été accomplies.

Sixième résolution

En rémunération de l'apport-fusion d'A.W.T.C., le capital social de la Société est augmenté à concurrence de quatre-vingt-dix-sept mille trois cents euros (97.300.- EUR), pour le porter du montant de cent quatre-vingt-cinq mille euros (185.000.- EUR) au montant de deux cent quatre-vingt-deux mille trois cents euros (282.300.- EUR), par l'émission de trois mille huit cent quatre-vingt-douze (3.892) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions anciennes.

Prime de fusion

Ladite augmentation de capital est assortie d'une prime de fusion globale de cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-treize euros et vingt-six cents (150.993,26 EUR) qui sera inscrite au passif du bilan de LASTOUR et sur laquelle porteront les droits de l'actionnaire unique de la Société.

Attribution

Les trois mille huit cent quatre-vingt-douze (3.892) actions nouvelles émises par LASTOUR sont attribuées A anonyme de l'actionnaire unique d'A.W.T.C., la société siège à CH-droit suisse PRECIOUS WOODS HOLDING AG, avec Registre du 6300 ZUG, 79, Baarerstrasse, immatriculée au le numéro Commerce du canton de Zug sous unique de CH-170.3.025.110-6, également actionnaire LASTOUR.

Septième résolution

A la suite des résolutions précédentes, le texte de l'article cinq des statuts de la Société est le suivant:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé trois mille deux cent quatre-vingt-douze (11.292) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, entièrement la somme de deux cent quatre-vingt-deux mille cents euros (282.300.- EUR), représenté par onze libérées.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs aux membres du conseil d'administration de LASTOUR, agissant individuellement, comme mandataires spéciaux, avec faculté de substitution, en vue d'accomplir toutes formalités, auprès d'autorités publiques ou de personnes privées et d'accomplir, plus généralement tous actes nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre des résolutions ci-avant et à assurer la bonne application des effets légaux de la fusion par absorption.

134696

Constat

Le notaire soussigné a déclaré, conformément l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et des formalités incombant à la Société auprès de laquelle il instrumente ainsi que du projet de fusion.

Frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à la somme de trois mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 12.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: BECKER, SCHOSSELER, RODERICH, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette, le 28 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12872. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): SANTIONI

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 04 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137093/183.

(110158217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

MAS Beteiligungs S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 143.469.

Nous vous informons par la présente que la société mentionnée sous rubrique n'est plus domiciliée à notre adresse depuis le 30 octobre 2011.

Le 30 septembre 2011.

SGG S.A.

Dominique LEGER / Corinne Bitterlich

Manager / Senior Vice President

Référence de publication: 2011137399/12.

(110158290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

JBBK Verwaltungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.039.

Auszug aus den Beschlüssen der Alleingeschafterin der Gesellschaft vom 30. September 2011

Die Alleingeschafterin der Gesellschaft hat am 30. September 2011 folgende Beschlüsse gefasst:

- Abberufung von Herrn Nicolaas Alfred VAN DE ROEMER, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung;

- Bestellung von Herrn Dr. Cyrille DE CROZALS, geboren am 7. Mai 1971 in Cagnes-sur-Mer, Frankreich, geschäftsansässig in 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Oktober 2011 und auf unbestimmte Zeit.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich demnach wie folgt zusammen:

- Herr Martin SUCHSLAND

- Herr Dr. Cyrille DE CROZALS

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Oktober 2011.

JBBK Verwaltungs S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2011140903/21.

(110163155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Locarest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 298, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 36.450.

L'an deux mille onze, le douze septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence au 101 Rue Cents L1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Comparaît:

Finaloc S.A.S., une Société par actions simplifiées constituée selon les lois françaises, ayant son siège social au 16 rue du Maréchal Lefebvre 67100, Strasbourg, France, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Strasbourg, sous le numéro 588 500 876,

Ici représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101 Rue Cents L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Strasbourg, le 8 septembre 2011,

Lequel comparant est l'associé unique de la société Locarest S.à r.l. ayant son siège social au 298, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date 5 mars 1991, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 36 450 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 343 le 19 mars 1991 (la "Société"), modifié à plusieurs reprises, la dernière fois en date du 12 novembre 2002 par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1781, le 16 décembre 2002.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide d'approuver la situation comptable intermédiaire arrêtée au 6 septembre 2011 et qu'une copie de cette situation figure en annexe de la présente Assemblée.

En outre, l'associé unique constate qu'aucun autre événement n'est survenu entre cette date et aujourd'hui. Par conséquent, la situation comptable au 6 septembre 2011 reflète toujours de manière fidèle la situation comptable de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société donne pleine et entière décharge du gérant de la Société conformément à leur mandat et ce, jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Conformément à la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi»), l'associé unique décide de dissoudre et liquider la Société.

Quatrième résolution

Faisant suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide:

Que Finaloc S.A.S., prénommée, dûment représentée par M. Pascal Burg, Président, résidant professionnellement au 16 Rue du Maréchal Lefebvre, 67 100, Strasbourg, France, est nommé liquidateur afin de procéder à la liquidation de la Société.

Que le liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser l'actif, de payer les créanciers et de distribuer à l'associé unique, en espèce ou en nature, l'entière ou une partie des avoirs restant de la Société.

Que le liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.

Que le liquidateur a le pouvoir d'exiger de l'associé unique ou de tout autre

débiteur le paiement des sommes qu'ils se sont engagés à verser dans la Société et de recevoir leur paiement effectif.

Que le liquidateur a le pouvoir de payer toutes sommes dues aux créanciers, dès lors que ces dernières n'ont pas encore été payées.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre toutes les mesures nécessaires avec les autorités fiscales afin de mettre la Société en conformité avec la législation en vigueur. Cela inclut, notamment, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement de tout impôt et contribution dus jusqu'à l'année de clôture de la liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de clôturer tout contrat ou engagement en cours et de contracter avec tout prestataire de services pour les besoins de la liquidation.

Que le liquidateur a le pouvoir de céder, de sous-traiter ou de déléguer à des tiers toute tâche relative à la liquidation de la Société.

Que le liquidateur a le pouvoir d'administrer toutes missions annexes qui pourront se révéler nécessaires et utiles à la liquidation de la Société.

Que le liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative en relation avec la liquidation de la Société.

Que le liquidateur a le pouvoir de convoquer l'Assemblée Générale au siège social de la Société ou en tout autre lieu approprié, au Grand-Duché de Luxembourg.

Que le liquidateur fera un rapport à l'Assemblée générale sur l'emploi des valeurs sociales de la Société et soumettra les comptes et pièces à l'appui, mettra à jour la documentation comptable et préparera les comptes de liquidation conformément aux prescriptions légales et réglementaires. Il appliquera les principes comptables et préparera un récapitulatif fidèle de toutes les transactions liées à la liquidation, en conformité avec les comptes de liquidation (Article 151 de la Loi).

Que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les Articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'Article 145.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'Article 145 de la Loi ne sera nécessaire.

Que le liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'Article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Que le liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41695. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137100/88.

(110158224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

East of Eden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.662.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-1724 Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011140248/11.

(110162600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Enop 5 A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 76.813.

Der Sitz des Aufsichtskommissars AUDIEX S.A. wird nach 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg verlegt. Munsbach, den 10. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011140255/9.

(110162604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Flexilog GmbH, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 116.566.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2011140279/12.

(110162791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Lastour & Co, Société Anonyme.
Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 31.488.

L'an deux mil onze, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence Pétange.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, sous la dénomination de

LASTOUR & CO», immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.488, constituée originellement sous la même dénomination suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, à l'époque notaire de résidence à Pétange, en date du 1^{er} août 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 22 du 19 janvier 1990.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 25 octobre 1990, acte et avis rectificatifs publiés respectivement au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 6 du 6 janvier 1993 et N ° 26 du 20 janvier 1993, en date du 14 décembre 2000, la société adoptant la dénomination de

LASTOUR & CO HOLDING», acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 548 du 19 juillet 2001, et en date du 21 décembre 2006, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 477 du 28 mars 2007. Enfin, les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par

Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence

Differdange, intervenant en remplacement de Maître Georges d'HUART, à l'époque notaire de résidence Pétange, empêché, à qui est restée la minute, en date du 11 avril 2007, la société adoptant sa dénomination actuelle de «LASTOUR & CO», publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1 297 du 28 juin 2007.

La séance est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur Guy SCHOSELER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Silvia PEREIRA, employée privée, demeurant L-5355 Oetrange.

L'Assemblée élit comme scrutateurs

- 1) Monsieur Robert RODERICH, administrateur de sociétés, demeurant à L-8118 Bridel;
- 2) Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant A L-6139 Junglinster.

Monsieur le Président expose ensuite

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les onze mille deux cent quatre-vingt-douze (11.292) actions, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent quatre-vingt-deux mille trois cents euros (282 300.- EUR), sont représentées A la présente

Assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations écrites et déclarant avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexés au présent acte les pouvoirs des actionnaires représentés.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant

Ordre du jour:

1) Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, du projet de fusion par absorption d'EXOBOIS, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.486, (ci- après EXOBOIS»), par LASTOUR & CO, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.488, (ci-après «LASTOUR»), tel que publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1395 du 28 juin 2011

2) Renonciation par l'actionnaire à l'examen et au rapport de l'expert indépendant conformément à l'article 266 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

3) Décision de fusionner les sociétés EXOBOIS et LASTOUR par absorption d'EXOBOIS par LASTOUR, étant entendu que (i) toutes les actions d'EXOBOIS seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs d'EXOBOIS, rien excepté, ni réservé, à LASTOUR au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique d'EXOBOIS, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, (ii) LASTOUR sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation de la fusion, laquelle fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2011 et, (iii) l'apport-fusion d'EXOBOIS sera rémunéré par trois mille six cent onze (3.611) actions nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, entièrement libérées, soumises à toutes les dispositions statutaires de LASTOUR et jouissant des mêmes droits que les actions existantes de LASTOUR, sous réserve de leur date de jouissance, à fixer au 22 septembre 2011, lesdites actions étant émises à la suite d'une augmentation de capital de LASTOUR concurrence de quatre-vingt-dix mille deux cent soixante- quinze euros (90 275.- EUR) pour être attribuées l'actionnaire unique d'EXOBOIS, dans la proportion d'une (1) action LASTOUR contre une virgule huit millions deux cent quatre-vingt-trois mille vingt-quatre (1,8283024) actions EXOBOIS et délivrées par inscription au registre des actionnaires de la société LASTOUR. La différence entre l'actif net comptable apporté d'EXOBOIS, soit deux cent trente mille trois cent cinquante-six euros et soixante-sept cents (230 356,67 EUR), et le montant de l'augmentation de capital de LASTOUR, soit quatre-vingt- dix mille deux cent soixante-quinze euros (90 275.- EUR), s'élevant A cent quarante mille quatre-vingt-un euros et soixante-sept cents (140 081,67 EUR), constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de LASTOUR, sur laquelle porteront les droits de l'actionnaire unique de la société

4) Décharge aux administrateurs et au commissaire de LASTOUR

5) Reconnaissance que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'actionnaire d'EXO-BOIS

6) Augmentation du capital social de la Société concurrence de quatre-vingt-dix mille deux cent soixante- quinze euros (90 275.- EUR), pour le porter du montant de deux cent quatre-vingt-deux mille trois cents euros (282 300.- EUR) au montant de trois cent soixante-douze mille cinq cent soixante-quinze euros (372 575.- EUR), par l'émission de trois mille six cent onze (3.611) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions anciennes, en rémunération de l'apport-fusion d'EXOBOIS, ladite augmentation de capital étant assortie d'une prime de fusion globale de cent quarante mille quatre-vingt-un euros et soixante-sept cents (140 081,67 EUR); attribution des actions émises l'actionnaire unique d'EXOBOIS;

7) Modification de l'article cinq (5) des statuts de LASTOUR de manière à les mettre en concordance avec ce qui précède

8) Délégation de pouvoirs

9) Divers.

III. Que les documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été déposés sur le bureau de l'Assemblée, à savoir

- Projet de fusion déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 21 juin 2011 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1395 du 28 juin 2011

- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices des deux sociétés qui fusionnent

- Rapports des Conseils d'administration des deux sociétés relatifs au projet de fusion et que le notaire instrumentant en certifie l'existence et la légalité.

IV. Que l'Assemblée a pris connaissance des rapports des Conseils d'administrations des deux sociétés, relatifs au projet de fusion, qui précisent qu'il n'y a pas eu de difficultés particulières d'évaluation. La valorisation des actions LASTOUR et EXOBOIS a été établie par les Conseils d'administration de LASTOUR et d'EXOBOIS. S'agissant d'une restructuration entre deux sociétés appartenant au même actionnaire unique, les actifs et passifs apportés sont retenus pour leur valeur nette comptable.

De même, pour la détermination du rapport d'échange, ont été retenues les valeurs nettes comptables de LASTOUR et d'EXOBOIS telles que déterminées au 31 décembre 2010. Le ratio d'échange retenu est d'une (1) action LASTOUR pour une virgule huit millions deux cent quatre-vingt- trois mille vingt-quatre (1,8283024) actions EXOBOIS.

V. Qu'en application de l'article 266 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et conformément aux décisions des assemblées générales de LASTOUR et d'EXOBOIS tenues en date du 14 juin 2011, le

projet de fusion, dont le rapport d'échange entre les actions LASTOUR et EXOBOIS, n'a pas été soumis à l'examen d'experts indépendants.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de son Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé son ordre du jour et, après délibération, a pris les résolutions suivantes l'unanimité des voix

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver le projet de fusion par absorption d'EXOBOIS, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.486, par LASTOUR, tel que publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1 395 du 28 juin 2011.

Deuxième résolution

L'Assemblée confirme la renonciation à l'examen et au rapport de l'expert indépendant conformément à l'article 266 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que prévue par les assemblées générales annuelles de LASTOUR et d'EXOBOIS en date du 14 juin 2011.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver la fusion, suivant les termes du projet cité, des sociétés LASTOUR et EXOBOIS par absorption d'EXOBOIS par LASTOUR, étant entendu que toutes les actions d'EXOBOIS sont annulées, que tous les actifs et passifs d'EXOBOIS, rien excepté, ni réservé, sont transférés à LASTOUR au jour de la réalisation de cette fusion, et qu'EXOBOIS est dissoute, cette dissolution n'étant suivie d'aucune opération de liquidation.

L'Assemblée décide que la fusion sera effective, d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2011, compte tenu de l'approbation de la fusion absorption d'EXOBOIS par LASTOUR par l'assemblée générale des actionnaires d'EXOBOIS.

L'Assemblée décide d'accepter que l'apport-fusion d'ExoBois soit rémunéré par l'émission de trois mille six cent onze (3.611) actions nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, entièrement libérées, soumises à toutes les dispositions statutaires de LASTOUR et jouissant des mêmes droits que les actions existantes de LASTOUR, sous réserve de leur date de jouissance fixée au 22 septembre 2011, et que lesdites actions soient émises, avec effet au 22 septembre 2011, à la suite d'une augmentation du capital social à concurrence de quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-quinze euros (90 275.-EUR) pour être attribuées à l'actionnaire unique d'EXOBOIS, dans la proportion d'une (1) action LASTOUR contre une virgule huit millions deux cent quatre-vingt-trois mille vingt-quatre (1,8283024) actions EXOBOIS.

L'Assemblée a reconnu que ces nouvelles actions émises seront délivrées par inscription au registre des actionnaires de la société LASTOUR, et que la différence entre l'actif net comptable apporté d'EXOBOIS, soit deux cent trente mille trois cent cinquante-six euros et soixante-sept cents (230 356,67 EUR), et le montant de l'augmentation de capital de LASTOUR, soit quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-quinze euros (90 275.- EUR), s'élevant à cent quarante mille quatre-vingt-un euros et soixante-sept cents (140 081,67 EUR), constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de LASTOUR, Sur laquelle porteront les droits de l'actionnaire unique de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide, pour autant que de besoin, de donner décharge aux administrateurs et au commissaire de LASTOUR pour l'exercice de leur mandat et pour leur mission par rapport à la fusion jusqu'à la date de réalisation de la fusion.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a pris acte que la fusion est définitivement réalisée ce 22 septembre 2011, la décision concordante approuvant la fusion ayant été prise par l'actionnaire d'EXOBOIS lors d'une assemblée générale tenue en date du 22 septembre 2011, et qu'EXOBOIS cesse dès lors d'exister à la clôture de la présente assemblée générale, les opérations de dissolution sans liquidation formelle ayant toutes été accomplies.

Sixième résolution

En rémunération de l'apport-fusion d'EXOBOIS, le capital social de la Société est augmenté à concurrence de quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-quinze euros (90 275.- EUR), pour le porter du montant de deux cent quatre-vingt-deux mille trois cents euros (282 300.- EUR) au montant de trois cent soixante-douze mille cinq cent soixante-quinze euros (372 575.- EUR), par l'émission de trois mille six cent onze (3.611) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions anciennes.

Prime de fusion

Ladite augmentation de capital est assortie d'une prime de fusion globale de cent quarante mille quatre-vingt-un euros et soixante-sept cents (140.081,67 EUR) qui sera inscrite au passif du bilan de LASTOUR et sur laquelle porteront les droits de l'actionnaire unique de la Société.

134702

Attribution

Les trois mille six cent onze (3 611) actions nouvelles émises par LASTOUR sont attribuées l'actionnaire unique d'EXOBOIS, la société anonyme de droit suisse PRECIOUS WOODS HOLDING AG, avec siège CH-6300 ZUG, 79, Baarerstrasse, immatriculée au Registre du Commerce du canton de Zug sous le numéro CH-170.3.025.110-6, également actionnaire unique de LASTOUR.

Septième résolution

A la suite des résolutions précédentes, le texte de l'article cinq des statuts de la Société est le suivant a

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé la somme de trois cent soixante-douze mille cinq cent soixante-quinze euros (372.575.- EUR), représenté par quatorze mille neuf cent trois (14.903) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, entièrement libérées.».

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs aux membres du conseil d'administration de LASTOUR, agissant individuellement, comme mandataires spéciaux, avec faculté de substitution, en vue d'accomplir toutes formalités, auprès d'autorités publiques ou de personnes privées et d'accomplir, plus généralement tous actes nécessaires ou utiles à la mise en œuvre des résolutions ci-avant et à assurer la bonne application des effets légaux de la fusion par absorption.

Constat

Le notaire soussigné a déclaré, conformément l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et des formalités incombant à la Société auprès de laquelle il instrumente ainsi que du projet de fusion.

Frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à la somme de trois mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance A 12.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: RODERICH, BECKER, SCHOSSELER, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12873. Reçu soixante-quinze euros

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137094/186.

(110158217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Main Street 823 (Proprietary) Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.590.

In the year two thousand and eleven, on the third day of August,

before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Broadstreet International Partners S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 144.415,

here represented by Mrs Yan Yang, LL.M., professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Main Street 823 (Proprietary) Limited S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated in South Africa and existing under the laws of South Africa and the Grand Duchy of Luxembourg, having its central administration at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 158.590. The Com-

pany transferred its central administration pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 10 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (“Mémorial C”) number 621 on 1 April 2011. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, prenamed, who acted in replacement of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 14 June 2011, not yet published in the Mémorial C.

Such appearing party representing the whole corporate capital requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

“ 4. Shares.

4.1 The company’s share capital is set at twenty million thirteen thousand three hundred seventy-five Rand (ZAR 20,013,375) represented by:

4.1.1 eighty thousand (80,000) class “A” ordinary shares without par value;

4.1.2 eighty thousand (80,000) class “B” ordinary shares without par value; and

4.1.3 nineteen million eight hundred and fifty-three thousand three hundred and seventy-five (19,853,375) class “C” ordinary shares without par value

4.2 Each share is entitled to one vote at general meetings.

4.3 The class “A” ordinary shares, the class “B” ordinary shares and the class “C” ordinary shares are to be regarded as ordinary shares for purposes of these articles and they shall rank *pari passu* in all respects save that in the event of any PECs being in issue from time to time, the following shall apply:

4.3.1 any holder of PECs that transfers any PECs held by it to a third party shall, subject to any applicable law and the terms and conditions contained in these articles, transfer the same proportion of the total class “A” ordinary shares held by it, as the proportion of PECs transferred relative to the total amount of PECs held by the holder (based on the nominal value thereof) prior to the said transfer, to that same third party. The acquirer of the PECs will only be recorded in the company’s register of PECs as the holder of the acquired PECs upon the fulfilment of the following two conditions:

4.3.1.1 the acquirer of the PECs must be entered as a shareholder in the company’s share register in respect of the class “A” ordinary shares held by the acquirer; and

4.3.1.2 the acquirer must accept and adhere to be bound by any terms and conditions attaching to the PECs as determined by the company’s board of directors from time to time;

4.3.2 in the event that any holder of PECs surrenders such PECs pursuant to a redemption, such holder shall surrender the same proportion of the total class “A” ordinary shares held by it to the company as the proportion of PECs surrendered relative to the total amount of PECs held by the holder (based on the nominal value thereof) prior to such surrender, and the company shall, subject to compliance with applicable law, repurchase the said proportion of such holder’s class “A” ordinary shares;

4.3.3 Any shareholder of the company that transfers any of its class “A” ordinary shares, subject to any applicable law and the terms and conditions contained in these articles, to a third party shall be obliged to transfer such proportion of the total PECs held by that shareholder as determined in accordance with the terms of such PECs from time to time, to that same third party. The acquirer of the aforesaid class “A” ordinary shares will be recorded in the company’s PEC Register as the holder of the corresponding PECs upon the fulfilment of the conditions set out in 4.3.1 above;

4.3.4 in the event that any shareholder holding PECs surrenders any of its class “A” ordinary shares pursuant to a redemption or repurchase, such shareholder shall surrender such proportion of the total PECs held by that shareholder as determined in accordance with the terms of such PECs from time to time, and the company shall redeem the PECs, if any. The shareholder shall receive as the relevant redemption price for the PECs an amount equal to the sum of the total nominal value of such holder’s PECs redeemed plus any unpaid yield on the relevant PECs that has accrued up until the date of redemption;

4.3.5 any transfer of the PECs by any holder of PECs or any transfer of class “A” ordinary shares by any shareholder of the company holding PECs in breach of the provisions of the terms and conditions attaching to the PECs from time to time in accordance with 4.3.1.2 above, shall be null and void.

4.4 The shares of the company are in registered form.

4.5 Shares, whether in the initial or in any increased capital, shall be issued to such person or persons and on such terms and conditions and with such rights and privileges and conditions attached thereto as may be determined by a Special Resolution of the shareholders of the company.

4.6 Any new shares from time to time created, shall before issue be offered to the shareholders in proportion, as nearly as the circumstances admit, to the number of the existing shares held by them, unless issued for the acquisition of assets.

4.7 Subject to the provisions of the Act, the Company Law and with the sanction of a Special Resolution, any preference shares may be issued on the terms that they are, or at the option of the company are to be liable to be, redeemed.

4.8 Subject to the provisions of the Act and the Company Law, the company may at any time pay a commission, not exceeding 10%, to any person for subscribing or agreeing to subscribe (whether absolutely or conditionally) for any shares or procuring or agreeing to procure subscriptions (whether absolute or conditional) for any shares.

4.9 The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the company.

4.10 The company recognises only one holder per share. In the case of any share registered in the names of two or more persons as joint holders, the person first-named in the register shall be the only person recognised by the company as having any title to such share and to the certificate therefor. Upon the death, insolvency or placing under curatorship by reason of insanity or prodigality of any joint holder of any share, the sole remaining holder or the first-named of two or more remaining joint holders, as the case may be, shall be the only person recognised by the company as having any title to such share.”

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 17.4 of the articles of association of the Company, so that it shall now read as follows:

“ **17.4.** In the case of several directors, the company is managed by a board of directors composed of at least one Class A director and two Class B directors provided that notwithstanding anything in these articles to the contrary, the number of Class B directors in office from time to time shall at all times be at least one more in number than the number of Class A directors in office from time to time. In that case, the company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any Class A directors together with any two Class B directors. ”

Third resolution

As a consequence of the previous resolution, the sole shareholder further resolves to amend article 19.5 of the articles of association of the Company, so that it shall read as follows:

“ **19.5.** Questions arising at any meeting of the directors shall be decided by the unanimous approval of the directors present at the meeting.”

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to acknowledge and accept the resignation of Mr James Derouin as a Class A director with immediate effect.

The sole shareholder declares that further to the above resolutions, the board of directors of the Company is henceforth composed as follows:

- Mr Gordon Y. Allison, Class A director;
- Mr Michael Robert Kidd, Class B director; and
- Mr Martin Brown, Class B director.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by first and last name, civil status and residence, said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois août,

par-devant le soussigné, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Broadstreet International Partners S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.415,

ici représentée par Madame Yan Yang, LL.M., demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Main Street 823 (Proprietary) Limited S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée à République d'Afrique du Sud et existant selon les lois de l'Afrique du Sud et du Grand-

Duché de Luxembourg, ayant son administration centrale au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.590. La Société a transféré son administration centrale par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 10 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 621, le 1 avril 2011. Les statuts de la Société ont été précédemment modifiés en vertu d'un acte notarié de Maître Carlo Wersandt, prénommé ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 14 juin 2011, non encore publié au Mémorial C.

Le comparant représentant la totalité du capital social a demandé au notaire instrument d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« 4. Parts sociales.

4.1 Le capital social de la société est fixé à vingt millions treize mille trois cent soixante-quinze rands (ZAR 20.013.375):

4.1.1 quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de classe «A» sans valeur nominale; et

4.1.2 quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de classe «B» sans valeur nominale;

4.1.3 dix-neuf millions huit cent cinquante-trois mille trois cent soixante-quinze (19.853.375) parts sociales ordinaires de classe «C» sans valeur nominale.

4.2 Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales.

4.3 Les parts sociales ordinaires de classe «A», les parts sociales ordinaires de classe «B» et les parts sociales ordinaires de classe «C» doivent être considérées comme des parts sociales ordinaires aux fins des présents statuts et elles sont de rang égal à tous égards, exception faite de l'application des dispositions suivantes aux PEC le cas échéant en circulation:

4.3.1 tout détenteur de PEC qui transfère tout PEC qu'il détient à un tiers transférera à ce même tiers, sous réserve de toute loi applicable et des conditions stipulées dans les présents statuts, des parts sociales ordinaires de classe «A» qu'il détient dans la même proportion que celle que représentent les PEC transférés par rapport au montant total des PEC détenus par le détenteur (sur la base de leur valeur nominale) avant ledit transfert. L'acquéreur des PEC ne sera inscrit dans le registre des PEC de la société comme détenteur des PEC acquis qu'après satisfaction des deux conditions suivantes:

4.3.1.1 l'acquéreur des PEC doit être inscrit comme associé dans le registre des parts sociales de la société au regard des parts sociales ordinaires de classe «A» qu'il détient; et

4.3.1.2 l'acquéreur doit respecter et accepter d'être lié par toutes conditions attachées aux PEC telles que déterminées le cas échéant par le conseil de gérance de la société;

4.3.2 dans le cas où tout détenteur de PEC les restituerait en vertu d'un rachat, ce détenteur restituera les parts sociales ordinaires de classe «A» totales qu'il détient dans la société dans la même proportion que celle que représentaient les PEC restitués par rapport au montant total des PEC qu'il détenait (sur la base de leur valeur nominale) avant le rachat, et la société rachètera ladite proportion des parts sociales ordinaires «A» de ce détenteur sous réserve de conformité à toute loi applicable;

4.3.3 tout associé de la société qui transfère à un tiers ses parts sociales ordinaires de classe «A», sous réserve de toute loi applicable et des conditions stipulées dans les présents statuts, sera contraint de transférer à ce même tiers, une proportion du total des PEC qu'il détient telle que déterminée en accord avec les termes des PED le cas échéant. L'acquéreur des parts sociales ordinaires de classe «A» susmentionnées, sera inscrit dans le registre des PEC de la société comme détenteur des PEC correspondants après satisfaction des conditions définies dans le point 4.3.1 précité;

4.3.4 dans le cas où tout associé détenant des PEC restituerait ses parts sociales ordinaires de classe «A» en vertu d'un remboursement ou d'un rachat, ledit associé restituera la proportion du total des PEC qu'il détient telle que déterminée en accord avec les termes des PEC le cas échéant, et la société rachètera les PEC, le cas échéant. L'associé recevra, en tant que prix de rachat applicable pour les PEC, un montant égal à la somme de la valeur nominale totale de ces PEC rachetés de ce détenteur plus tout produit impayé sur les PEC concernés acquis jusqu'à la date de rachat;

4.3.5 tout transfert des PEC par tout détenteur de PEC ou tout transfert des parts sociales ordinaires de classe «A» par tout associé de la société détenant des PEC en violation des dispositions et des conditions attachés aux PEC, le cas échéant conformément au point 4.3.1.2 précité, sera nul et non avenu.

4.4 Les parts sociales de la société sont nominatives.

4.5 Les parts sociales, du capital initial ou de capital augmenté, seront émises pour les personnes, dans les conditions et assorties des droits, privilèges et conditions qui y sont attachés, pouvant être définis par une Résolution extraordinaire des associés de la société.

4.6 Toutes nouvelles parts sociales le cas échéant créées, seront proposées aux associés avant émission proportionnellement, pour autant que les circonstances le permettent, au nombre des parts sociales existantes qu'ils détiennent, sauf en cas d'émission pour l'acquisition d'actifs.

4.7 Sous réserve des dispositions de la Loi, de la Loi sur les Sociétés et avec l'adoption d'une Résolution extraordinaire, toutes parts sociales préférentielles peuvent être émises dans des conditions prévoyant qu'elles sont ou, au choix de la société, seront susceptibles d'être, rachetées.

4.8 Sous réserve des dispositions de la Loi et de la Loi sur les Sociétés, la société peut à tout moment payer une commission, non supérieure à 10 %, à toute personne souscrivant ou convenant de souscrire (à titre pur et simple ou sous certaines conditions) toutes parts sociales ou obtenant ou s'engageant à obtenir des souscriptions (à titre pur et simple ou sous certaines conditions) de toutes parts sociales.

4.9 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de quelconques associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

4.10 La société ne reconnaît qu'un seul détenteur par parts sociales. Dans le cas d'une part sociale enregistrée aux noms de deux ou plusieurs personnes en qualité de codétenteurs, la personne nommée en premier dans le registre sera la seule personne reconnue par la société comme ayant la propriété de la part sociale et ayant droit, par conséquent, au certificat. En cas de décès, insolvabilité ou placement sous curatelle pour démence ou prodigalité de tout codétenteur de toute part sociale, le détenteur unique restant ou le premier nommé des codétenteurs restants, selon le cas, sera la seule personne reconnue par la société comme disposant d'un titre de propriété sur la part sociale.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 17.4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **17.4.** En cas de pluralité de gérants, la société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un Gérant de classe A et de deux Gérants de classe B, à condition que nonobstant toute disposition contraire dans ces statuts, le nombre de Gérants de classe B en fonction de temps à autre devra en tout temps être au moins un de plus que ce nombre de Gérants de classe A en fonction de temps à autre . Dans ce cas, la société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de tout Gérant de classe A et de deux Gérants de classe B.»

Troisième résolution

Suite à la résolution précédente, l'associé unique décide également de modifier l'article 19.5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **19.5.** Les questions soulevées à toute réunion des gérants seront tranchées par l'approbation unanime des gérants présents à la réunion.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de reconnaître et d'accepter la démission de M. James Derouin en tant que Gérant de classe A avec effet immédiat.

L'associé unique déclare en vue de la résolution précédente, que le conseil de gérance sera désormais composé de manière suivante:

- Mr Gordon Y. Allison, Gérant de class A;
- Mr Michael Robert Kidd, Gérant de class B; and
- Mr Martin Brown, Gérant de class B.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, lequel comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; sur demande de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. YANG et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2011. Relation: LAC/2011/36456. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Référence de publication: 2011137113/233.

(110157969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Epicerie Régionale s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 30, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 155.863.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2011140257/13.

(110162172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 123.633.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of the month of September,
Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Laurent Forget, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxyholder of Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated on 18 January 2007 pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, N° 127 of 7 February 2007 and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B-123.633 and whose articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 22 June 2011, not yet published in the Mémorial C (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Managers of the General Partner of the Company, Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 26 Bd Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-145718, on 14 September 2011, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at twelve million seven hundred twenty four thousand nine hundred euro (EUR 12,724,900.-) divided into one hundred twenty seven thousand two hundred forty eight (127,248) Class A Shares and one (1) Class B Share, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

II. That pursuant to article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at eight hundred million euro (EUR 800,000,000.-) to be divided into seven million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (7,999,999) Class A Shares and one (1) Class B Share, each with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) and that pursuant to the same article 5, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Managers of the General Partner of the Company, by resolutions adopted at the meeting held on 14 September 2011 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to article 5 of the Company's articles of association, has decided an increase of the issued share capital by an amount of seven hundred sixty four thousand three hundred euro (EUR 764,300) by the creation of seven thousand six hundred forty three (7,643) new Class A Shares, each share with a par value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the already existing Class A Shares.

IV. That the Board of Managers of the General Partner of the Company, by resolutions adopted at the meeting held on 14 September 2011 has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription moneys, the subscription of the total of seven thousand six hundred forty three (7,643) new Class A Shares as follows:

(i) Angelini Partecipazioni Finanziarie Srl, a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Nocera Umbra, 75, I-00181 Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 515840254: 2,256 Class A Shares.

(ii) CO.GE.FIN S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Adda 44/46, I-20040 Bellusco Milano, Italy, registered with the Trade Register under number 03512020151: 859 Class A Shares.

(iii) Ente Nazionale di Previdenza e Assistenza dei Veterinari, a social security fund governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Castelfidardo, 41, I-00185 Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 18 1.996: 344 Class A Shares.

(iv) Fineldo S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via della Scrofa No 64, Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 1549810420: 1,289 Class A Shares.

(v) Intesa Vita S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Ugo Bassi 8/b, I-20159 Milan, Italy, registered with the Trade Register under number 0085940328: 1,128 Class A Shares.

(vi) Parinvest SAS, a company governed by the laws of France, having its registered office at 83, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris, France, registered with the Trade Register of Paris under number RCS Paris 483872040: 1,203 Class A Shares.

(vii) Cassa Nazionale di Previdenza ed Assistenza a favore dei Ragionieri e Periti Commerciali, a pension fund governed by the laws of Italia, having its registered office at Via Princiana No 35, I-0098 Roma, Italy, registered under number 36.1.995: 564 Class A Shares.

V. That all these new Class A shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up by contributions in cash to the Company as confirmed on 12 September 2011, so that the total amount of seven hundred sixty four thousand three hundred euro (EUR 764,300) representing the amount of the present capital increase has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 14 September 2011, the first paragraph of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at thirteen million four hundred eighty nine thousand two hundred euro (EUR 13,489,200.-) divided into one hundred thirty-four thousand eight hundred ninety one (134,891) class A ordinary shares (the "Class A Shares"), with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, which shall be held by the limited partners (associés commanditaires) and of one (1) class B ordinary share (the "Class B Share"), with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) which shall be held by the general partner (associé commandité) in representation of its unlimited partnership interest."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize septembre,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Laurent Forget, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constituée le 18 janvier 2007 suivant acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 127 le 7 février 2007, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-123.633 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 juin 2011, non encore publié au Mémorial C (la «Société»),

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société, Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec un capital social de EUR 12.500,- ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-145718, en date du 14 septembre 2011, une copie des dites résolutions, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze millions sept cent vingt quatre mille neuf cents euros (EUR 12.724.900.-) divisé en cent vingt sept mille deux cent quarante huit (127.248) Actions de Catégorie A et une (1) Action de Catégorie B ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, chaque action étant entièrement libérée.

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à huit cent millions d'euros (EUR 800.000.000,-), représenté par sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (7.999.999) Actions de Catégorie A et une (1) Action de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et qu'en vertu du même article 5, l'Associé Commandité de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société a, suivant les résolutions adoptées lors de sa réunion du 14 septembre 2011 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, décidé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de sept cent soixante quatre mille trois cents euros (EUR 764.300) par la création et l'émission de sept mille six cent quarante trois (7.643) nouvelles Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A existantes.

IV. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société a, suivant les résolutions adoptées lors de sa réunion du 14 septembre 2011, accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, la souscription de la totalité des sept mille six cent quarante trois (7.643) nouvelles actions de Catégorie A comme suit:

(i) Angelini Partecipazioni Finanziarie Srl, une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Nocera Umbra, 75, I-00181 Rome, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 515840254: 2.256 Actions de Catégorie A.

(ii) CO.GE.FIN S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Adda 44/46, I-20040 Bellusco Milano, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 03512020151: 859 Actions de Catégorie A.

(iii) Ente Nazionale di Previdenza e Assistenza dei Veterinari, un fonds de sécurité sociale régi par le droit italien, ayant son siège social au Via Castelfidardo, 41, I-00185 Rome, Italie, immatriculé auprès du registre de commerce sous le numéro 18 1.996: 344 Actions de Catégorie A.

(iv) Fineldo S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via della Scrofa No 64, Rome, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 1549810420: 1.289 Actions de Catégorie A.

(v) Intesa Vita S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Ugo Bassi 8/b, I-20159 Milan, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 0085940328: 1.128 Actions de Catégorie A.

(vi) Parinvest SAS, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 83, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro RCS Paris 483872040: 1.203 Actions de Catégorie A.

(vii) Cassa Nazionale di Previdenza ed Assistenza a favore dei Ragionieri e Periti Commerciali, un fonds de pension régi par le droit italien, ayant son siège social au Via Princiana No 35, I-0098 Rome, Italie, immatriculé sous le numéro 36.1.995: 564 Actions de Catégorie A.

V. Que toutes les nouvelles actions de Catégorie A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 12 septembre 2011, de sorte que la somme de sept cent soixante quatre mille trois cents euros (EUR 764.300) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social se trouvait à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation des augmentations du capital social souscrites susmentionnées avec effet au 14 septembre 2011, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à treize millions quatre cent quatre vingt neuf mille deux cents euros (EUR 13.489.200,-) divisé en cent trente quatre mille huit cent quatre vingt onze (134.891) Actions de Catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, qui seront détenues par les associés commanditaires et une (1) action de catégorie B (l'«Action de Catégorie B»), ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) qui sera détenue par l'associé commandité en représentation de son obligation illimitée dans la Société.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. FORGET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41439. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011137262/168.

(110158387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Tradition Eurobond, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 63.608.

L'an deux mille onze, le dix-sept août,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "TRADITION EUROBOND" ayant son siège social au 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63608, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 421 du 11 juin 1998, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 455 du 17 mai 2005.

Le capital social s'élève à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Liliane Freichel, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste a été dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et elle restera, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que sur les vingt mille (20.000) actions émises, dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (19.999) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

III. Que les actionnaires ont été dûment convoqués à cette assemblée et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable par lettre recommandée avec accusé de réception reçus en date du 3 août 2011.

IV. Que l'assemblée est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs, conformément à la loi du Grand-duché de Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

2. Nomination de Monsieur Jacques BARTHEL, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 avril 1958, demeurant à 11, rue de Crauthem, L-3334 Hellange, Grand-Duché de Luxembourg, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la Loi.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire/réviseur pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du Grand-duché de Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), les actionnaires décident de dissoudre et de mettre en liquidation la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Jacques BARTHEL, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 avril 1958, demeurant à 11, rue de Crauthem, L-3334 Hellange, Grand-Duché de Luxembourg, afin de procéder à la liquidation de la Société.

Que le liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de distribuer aux actionnaires, en espèce ou en nature, l'entière ou une partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut-être tenue responsable.

Que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145. En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 ne sera nécessaire.

Que le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Qu'il peut, sous leurs responsabilités, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

Les actionnaires de la Société donnent pleine et entière décharge aux administrateurs de la société à savoir Monsieur Jacques BARTHEL, demeurant à L-3334 Hellange, 11, rue de Crauthem, né à Luxembourg, le 6 avril 1958, Monsieur Pierre-Yves BOURNET, demeurant CH-1586 Vallamond, La Roselière, né à Riaz (Suisse), le 29/02/1964 et Madame Brigitte JAKOB, demeurant à D-54439 Fisch, In Eimert 2, née à Saarburg (Allemagne), le 30 janvier 1967, pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER, L. FREICHEL, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2011. Relation: LAC/2011/38308. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): p.d. T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011137274/85.

(110158271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Espace Carré d'Or S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 136.872.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Fiduciaire Probitas, Société à responsabilité limitée informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 14 février 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Société domiciliée:

- Espace Carré d'Or S.A.
- Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.872
- Dont le siège social sis au 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

Agent domiciliataire:

Fiduciaire Probitas, Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et ce avec effet au 27 Septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140245/17.

(110162830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Electricité Romain Feiereisen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7412 Bour, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.400.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B. P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011140251/15.

(110162603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Electro-Bobinage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4995 Schouweiler, 57, rue de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 23.220.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B. P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011140252/15.

(110162584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

FREDI Financière de Recherche et Développement Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 68.637.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006 et 2007, tenue en date du 10 octobre que:

Sont réélus en qualité d'Administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra exceptionnellement en l'année 2011:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, né le 07 juillet 1967 à Thionville (France) demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant

- professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- Monsieur Michèle ROMERIO, né le 20 mai 1967 à Sorrenge (Suisse), demeurant au 26, Carabella, CH-6582 Pianezzo (Suisse).

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011141231/24.

(110163238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Luxco Holdings CEP I (GP) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 161.059.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 juin 2011.

- Monsieur Simon Barnes, né le 2 décembre 1962 à Liverpool (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommé administrateur de classe B de la Société avec effet immédiat et pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011.

- Madame Sally Ann Rocker, née le 25 juillet 1954 Ohio (États - Unis d'Amérique) ayant son adresse professionnelle au 717 Fifth Avenue, New York, NY 10022, États-Unis d'Amérique, a été nommée administrateur de classe A de la Société avec effet immédiat et pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Dan Katsikas, administrateur de classe A
- Sally Ann Rocker, administrateur de classe A
- Ganash Lokanathen, administrateur de classe B
- Robert Andrew Quinn, administrateur de classe B
- Simon Barnes, administrateur de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxco Holdings CEP I (GP) S.A.

ROBERT QUINN

Un mandataire / DIRECTOR

Référence de publication: 2011141251/27.

(110163055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Wagner Designlighting, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 153, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 66.827.

L'an deux mille onze, le treize septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Patrick WAGNER, gérant de société, né à Troisvierges le 30 septembre 1965, demeurant à L-7670 Reuland, 21, Um Beschelchen, détenteur de six cents (600) parts sociales.

Le comparant préqualifié, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "WAGNER DESIGNLIGHTING, S.à r.l." (numéro d'identité 995 24 06 828), avec social à L-2611 Luxembourg, 153, route de Thionville, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 66.827, constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand UNSEN, de résidence à Diekirch, en date du 2 août 1995, publié au Mémorial C, numéro 529 du 16 octobre 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 932 du 24 décembre 1998 et suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 27 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 593 du 17 avril 2002,

a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Monsieur Patrick WAGNER, associé unique, respectivement gérant unique précise que son prénom s'orthographe en réalité -Patrick- et non pas -Patric-, tel que figurant sur l'extrait du registre de commerce et des sociétés relatif à la prédite société "WAGNER DESIGNLIGHTING, S.à r.l.".

Il décide ensuite d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante mille euros (€ 150.000.-) pour le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille euros (€ 75.000.-) à deux cent vingt-cinq mille euros (€ 225.000.-), par la création et l'émission de mille deux cents (1.200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire en totalité la prédite augmentation de capital et la libérer intégralement par un paiement en espèces, de sorte que le montant de cent cinquante mille euros (€ 150.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Suite à la prédite augmentation de capital, la totalité des mille huit cents (1.800) parts sociales appartiennent à Monsieur Patrick WAGNER, prédésigné.

Deuxième résolution

Suite à cette augmentation de capital, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent vingt-cinq mille euros (€ 225.000.-), représenté par mille huit cents (1.800) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille deux cents euros (€ 1.200.-).

Déclaration

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de l'augmentation de capital de la prédite société "WAGNER DESIGNLIGHTING, S. à r.l." et agir pour son propre compte et certifier que les fonds servant à la libération de l'augmentation du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre pas ou ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: WAGNER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 21 septembre 2011. Relation: CAP/2011/3538. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 octobre 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011137452/60.

(110158452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Emeste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 116.567.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B. P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011140254/15.

(110162580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Macquarie Aircraft Leasing Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 121.660.

Par résolutions en date du 6 octobre 2011, l'actionnaire unique de la Société a accepté, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011, la démission de la société PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., de son mandat de commissaire aux comptes de la Société et a nommé en remplacement, avec également effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011, la société Odd Financial Services S.A., ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand – Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le n° B41.014.

Ledit mandat de commissaire aux comptes prendra fin après l'assemblée générale à tenir en 2012 en vue de l'approbation des comptes annuels de la Société couvrant la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140390/16.

(110162504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

S.L. Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 53.009.

L'an deux mille onze, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "S.L. INVESTMENTS S.A., SPF" (numéro d'identité 2009 22 28 577), avec siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 53.009, constituée sous la dénomination de "S.L. INVESTMENTS S.A." suivant acte reçu par le notaire Reginald NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 48 du 25 janvier 1996 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Joëlle BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 126 du 21 janvier 2010, ledit acte contenant notamment adoption par la société du statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et changement de la dénomination sociale en "S.L. INVESTMENTS S.A., SPF".

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, avec effet à compter de ce jour.

2) Acceptation des démissions à compter de ce jour des administrateurs actuellement en fonction et décharge.

3) Nomination des administrateurs. Sont nommées avec effet à compter de ce jour et avec mandat jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2016:

- A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée

- Madame Ingrid HOOLANTS

- TAXIOMA s.à r.l.

4) Acceptation de la démission, à compter de ce jour, du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge.

5) Nomination du commissaire aux comptes. Est nommé avec effet à compter de ce jour et avec mandat jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2016:

Monsieur Paul JANSSENS.

6) Modification de l'année sociale et de la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

7) Refonte complète des statuts pour les adapter aux lois en vigueur et tenir compte des points qui précèdent.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour. Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, avec effet à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de la société "COSAFIN S.A." et de Monsieur Koen LOZIE comme administrateurs et de Monsieur Joseph WINANDY comme administrateur, respectivement Président du conseil d'administration, à compter de ce jour et de leur accorder décharge pour l'exercice de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, à compter de ce jour:

a) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

b) la société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

c) la société à responsabilité limitée "TAXIOMA s. à r.l.", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2016.

Madame Maryse MOUTON, expert-comptable et réviseur d'entreprises, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée" préqualifiée.

Madame Ingrid HOOLANTS, prénommée, est désignée représentante permanente de la société "TAXIOMA s. à r.l." préqualifiée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Pierre SCHILL comme commissaire aux comptes de la société, à compter de ce jour et de lui donner décharge de sa fonction.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter de ce jour.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2016.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale qui commencera désormais le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, l'exercice social ayant débuté le 1^{er} décembre 2010 se terminera le 31 décembre 2011.

L'assemblée décide en outre de fixer désormais la date de l'assemblée générale ordinaire au 3^{ème} vendredi du mois de mai à 9.30 heures.

Septième résolution

Afin d'adapter les statuts aux lois en vigueur et de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

"Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous la dénomination de "S.L. INVESTMENTS S.A., SPF".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million huit cent soixante mille euros (€ 1.860.000,-), représenté par douze mille (12.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans le respect des conditions légales.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux adminis-

trateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 9.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'avec la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M.WEBER, DEMEYER, RENTMEISTER, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 27 septembre 2011. Relation: CAP/2011/3617. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 3 octobre 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011137432/206.

(110158348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Enop 5 A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 76.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140256/9.

(110162611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Equipement Technologie Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 122.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011140258/13.

(110162255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Hunza Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.851.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2011

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer comme nouveau gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur John Dimitri C. de Faily, demeurant rue Arthur Diderich 6, 1060 Bruxelles, Belgique

Il pourra engager la société par sa signature individuelle.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011140302/14.

(110162380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Ets. Mulheims S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelage, 3, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 33.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011140259/13.

(110162530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Ets. Mulheims S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 33.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011140260/13.

(110162535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Playmedia S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.014.

Assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2011

L'an deux mille onze, le treize octobre.

A COMPARU

PLAY EUROPEAN HOLDINGS LIMITED, avec siège social à JE4 9RJ Saint Helier, Jersey, 40 Esplanade représenté par Samuel Haas, demeurant à L-3855 Schiffflange, 80A Cité Emile Mayrisch,

En vertu d'une procuration sous seing privé,

Laquelle comparante agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée PLAYMEDIA S.à.r.l., 4-6 avenue de la Gare à Luxembourg.

L'associé a pris les résolutions suivante:

Résolutions

Sont nommés gérants A de la société:

- Hiroshi Mikitani, avec adresse à Tokyo, I-14-5 Akasaka, Minato-ku au Japon
- Kazunori Takeda, avec adresse à Tokyo, 1-18-12 Kitazawa, Setagaya-ku au Japon
- Kentaro Hyakuno, avec adresse à Tokyo, 4-16-11 Nakameguro Meguro-ku au Japon

Sont gérants démissionnaires de la société:

- Richard Stuart Goulding, avec adresse à JE3 6ET St. Martin, Oakridge, Le Mont de Gouray, Jersey.
- Simon Perree avec adresse à JE2 7HX St Saviour, Manufont Manor, La Route de Maufant, Jersey.

DONT ACTE

Fait et passé à Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Play European Holdings Limited

Signature

Référence de publication: 2011141287/28.

(110163044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Ets. Mulheims S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 33.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011140261/13.

(110162538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Field Point I-A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.088.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Julien GOFFIN
Authorised Signatory

Référence de publication: 2011140264/11.

(110162334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

First Baltic Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140268/10.

(110162635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

French Property Partners Holdings II S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 149.416.

Les comptes de liquidation au 07 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140269/10.

(110162631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Fenstratus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 131.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011140270/10.

(110162392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

L2 A, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 152.508.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Fiduciaire Probitas, Société à responsabilité limitée informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 30 avril 2010 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Société domiciliée:

- L2 A

- Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.508

- Dont le siège social sis au 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

Agent domiciliataire:

Fiduciaire Probitas, Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et ce avec effet au 27 Septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140386/17.

(110162802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Zulu V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.729.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of September.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing at Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FREO GROUP HOLDING SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.027,

here represented by Me Jeannette VAUDE-PERRIN, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Senningerberg on 28 September 2011.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Zulu V S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single member or the general meeting of members which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3 Neither permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single member or by members owning more than 75% of the share capital of the Company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations

relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and bonds in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the members.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by one hundred twenty six (12,600) shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Company shares entitle their holder(s) to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 No member shall be entitled to transfer or otherwise dispose of its shares without first offering them for transfer to the other member(s).

6.4 Shares are freely transferable among members or, if there is no more than one member, to third parties.

If the Company has more than one member, the transfer of shares to non-members is subject to the prior unanimous approval of the general meeting of members.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.5 A member may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a member shall be submitted to the prior approval of the general meeting of members which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other member(s), or
- c) to a designated third party.

6.6 All or part of the shares of a member may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3. above.

6.7 All and any shares redeemed in accordance with clause 6.4. or 6.5. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.8 A members' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requests.

6.9 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law, provided that it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management – Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which sets the term of their office. The manager(s) do not need to be member(s). If several managers have been appointed they will constitute a board of managers composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either members or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any category A manager and any category B manager acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least two category A managers. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast including at least two category A managers. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one category A manager and any one category B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of members

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The sole member assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of members.

12.2 Each member has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each member may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of members.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 Where there are not more than twenty-five members, the decisions of the members may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the members in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The members shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the members may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than 75% of the share capital.

13.3 Notwithstanding article 13.2 above, the following decisions must be taken by unanimous vote of the members:

- a) any decision to dissolve and to liquidate the Company; and
- b) any change in the share capital of the Company.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of same year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Subject to clause 6.1 above, the general meeting of members has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole member or the general meeting of members; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

15.4 If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the members must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be members, appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the member(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the member or, in the case of a plurality of members, the members in proportion to the shares held by each member in the Company in accordance with clause 6.1 above.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory dispositions

The first accounting year begins on the date of incorporation of the Company and will end on 31 December 2012.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe to all the twelve thousand six hundred (12,600) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

All the one hundred and twelve thousand six hundred (12,600) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- a) Mr. Matthias LÜCKER, company director, born on 16 December 1968 in Darmstadt, Germany, with professional address at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, manager of the category A;
- b) Mr. Christian SENITZ, company director, born on 27 January 1978 in Aschersleben, Germany, with professional address at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, manager of the category A;
- c) Mr. Sebastian KLATT, company director, born on 4 August 1962 in Celle, Germany, with professional address at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, manager of the category A; and
- d) Mr. Robert FABER, private employee, born on 15 May 1964 in Luxembourg, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, manager of the category B.

Second resolution

The registered office of the Company is established at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Deutsche Uebersetzung des vorstehenden Textes

Im Jahre zweitausendelf, am achtundzwanzigsten Tag des Monats September.

Ist vor uns, dem unterzeichneten Notar Maître Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg,

ERSCHIENEN:

die FREO GROUP HOLDING SARL, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 6 D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer 149.027,

hier vertreten durch Me Jeannette VAUDE-PERRIN, maître en droit, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht welche in Senningerberg am 28. September 2011 erteilt wurde.

Besagte Vollmacht, welche von dem Stellvertreter der erschienenen Partei und dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde zur Registrierung beigefügt.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben dargestellt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche hiermit gegründet wird, wie folgt aufzusetzen:

I. Firma - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Firma. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Firma Zulu V S.à r.l. (die Gesellschaft) gegründet, welche der Luxemburger Gesetzgebung, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert (das Gesetz), sowie der gegenwärtigen Satzung (die Satzung) unterliegt.

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Senningerberg im Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch einen Beschluss des Einzelgeschäftsführers oder, gegebenenfalls, des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz kann ebenfalls an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg durch einen Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Hauptversammlung der Gesellschafter verlegt werden, der auf die Art und Weise gefasst wird, wie er für Satzungsänderungen vorgesehen ist.

2.2 Falls der Einzelgeschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat entscheiden sollte, dass außergewöhnliche politische oder militärische Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Tätigkeit der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die Verbindung dieses Sitzes mit Personen im Ausland beeinträchtigen würden, kann der Sitz der Gesellschaft provisorisch ins Ausland verlegt werden bis zur vollständigen Beendigung dieser anormalen Verhältnisse. Solche provisorischen Maßnahmen haben jedoch keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft die trotz einer provisorischen Sitzverlegung eine Luxemburger Gesellschaft bleibt.

2.3 Ohne die vorherige Zustimmung des Einzelgesellschafters oder von Gesellschaftern, die mehr als 75% des Grundkapitals der Gesellschaft halten, darf weder eine dauerhafte Niederlassung, noch eine Zweigstelle im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Gegenstand.

3.1 Der Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb von Kapitalbeteiligungen in jeder Form an anderen Gesellschaften in Luxemburg oder im Ausland, sowie die Verwaltung dieser Beteiligungen. Insbesondere kann die Gesellschaft über Zeichnung, Kauf und Tausch oder sonst wie alle Aktien, Wertpapiere, Schuldverschreibungen, Anleihen, Depositenzertifikate oder andere Schuldtitel erwerben, und im Allgemeinen alle Wertpapiere und Finanzinstrumente, die von gleich welcher öffentlichen oder privaten Rechtspersönlichkeit ausgegeben werden. Sie kann an der Errichtung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht jeder Gesellschaft oder jedes Unternehmens teilnehmen. Außerdem kann sie in den Erwerb und in das Management eines Portfolios an Patenten oder anderen geistigen Eigentumsrechten gleich welcher Art oder jeden Ursprungs anlegen.

3.2 Insbesondere enthält der Gegenstand der Gesellschaft den Erwerb, die Erschließung, die Förderung, den Verkauf, das Management und/oder die Verpachtung von unbeweglichem Eigentum im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, sowie alle Geschäfte in Bezug auf unbewegliche Eigentümer, einschließlich des direkten oder indirekten Besitzes von Anteilswerten an Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften, deren Hauptgegenstand im Erwerb, in der Entwicklung, in der Förderung, dem Verkauf, dem Management und/oder der Verpachtung von unbeweglichem Eigentum liegt.

3.3 Die Gesellschaft kann Geldmittel in jeder Form aufnehmen, außer über öffentliches Angebot. Die Gesellschaft kann mittels Privatanlage Aktien, Schuldverschreibungen und andere Wertschriften ausgeben, die Verbindlichkeiten oder Kredite darstellen. Die Gesellschaft kann Geldmittel verleihen, einschließlich der Erträge aus Kreditverbindlichkeiten und/oder aus der Ausgabe von Schuldtiteln an ihre Zweigunternehmen, verbundene Gesellschaften oder an jede andere Gesellschaft. Sie kann Dritten ebenfalls Garantien gewähren und Bürgschaften leisten um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen ihrer Zweigunternehmen, verbundenen Gesellschaften oder jeder anderen Gesellschaft abzusichern. Außerdem kann die Gesellschaft ihr Vermögen ganz oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder sonst wie Garantien liefern.

3.4 Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten im Bereich Handel, Industrie oder Finanzen ausführen, die ihr zur Erfüllung ihres Gegenstandes nützlich erscheinen.

Art. 4. Dauer.

4.1 Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

4.2 Die Gesellschaft kann aufgrund eines Todesfalles, der Aufhebung von Bürgerrechten, Rechtsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder ähnlichen Begebenheiten, die ein oder mehrere Mitglieder beeinträchtigen, nicht aufgelöst werden.

II. Kapital - Gesellschaftanteile

Art. 5. Kapital.

5.1 Das Kapital der Gesellschaft ist auf zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-) festgelegt, eingeteilt in (12.600) Namensanteile mit einem Nominalwert von je ein Euro (EUR 1.-); alle Gesellschaftsanteile wurden gezeichnet und vollständig eingezahlt.

5.2 Das Kapital der Gesellschaft kann durch einen Beschluss des Einzelgesellschafters oder, gegebenenfalls, durch die Hauptversammlung der Gesellschafter, der auf die Art und Weise wie für Satzungsänderungen gefasst wird, einmal oder mehrere Male erhöht oder vermindert werden.

Art. 6. Gesellschaftsanteile.

6.1 Die Gesellschaftsanteile berechtigen ihre/n Inhaber zu einem Bruchteil des Vermögens und der Gewinne der Gesellschaft in direktem Verhältnis zur Anzahl der bestehenden Gesellschaftsanteile.

6.2 Gegenüber der Gesellschaft sind die Gesellschaftsanteile unteilbar, da nur ein Inhaber je Gesellschaftsanteil zugelassen ist. Gemeinsame Inhaber haben eine einzige Person zu ihrem Vertreter gegenüber der Gesellschaft zu ernennen.

6.3 Kein Gesellschafter hat das Recht, seine Gesellschaftsanteile zu übertragen oder sonst wie darüber zu verfügen ohne sie zuerst zur Übertragung an den/die anderen Gesellschafter angeboten zu haben.

6.4 Die Gesellschaftsanteile sind zwischen Gesellschaftern oder, falls es nur einen Einzelgesellschafter gibt, an Dritte frei übertragbar.

Falls die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat, unterliegt die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Nicht-gesellschafter der vorherigen einstimmigen Einwilligung der Hauptversammlung der Gesellschafter.

Eine Gesellschaftsanteilsübertragung ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, wenn diese von der Gesellschaft gemäß Artikel 1690 des französischen code civil angezeigt, oder angenommen wird.

6.5 Ein Gesellschafter kann die Gesellschaft ersuchen, seine Gesellschaftsanteile ganz oder teilweise zurückzunehmen. Ein Rücknahmeantrag eines Gesellschafters wird der vorherigen Zustimmung der Hauptversammlung der Gesellschafter unterbreitet, die bestimmen kann, dass die Gesellschaftsanteile ganz oder teilweise übertragen werden an:

- a) die Gesellschaft im Rahmen des Gesetzes,
- b) an einen oder mehrere andere Gesellschafter, oder
- c) an eine bestimmte dritte Partei.

6.6 Die Gesellschaftsanteile eines Gesellschafters können ganz oder teilweise von der Gesellschaft zurückgenommen werden, falls diese Gesellschaftsanteile in Verletzung des vorgenannten Abschnitts 6.3. übertragen wurden.

6.7 Die gemäß den vorgenannten Abschnitten 6.4. oder 6.5. ganz oder teilweise zurückgenommenen Gesellschaftsanteile werden umgehend entwertet und alle ihre anhängenden Rechte gelöscht.

6.8 Ein Register der Gesellschafter wird gemäß den gesetzlichen Bestimmungen am Sitz der Gesellschaft geführt und kann von jedem Gesellschafter auf Anfrage eingesehen werden.

6.9 Die Gesellschaft kann ihre eigenen Gesellschaftsanteile im Rahmen des Gesetzes zurücknehmen, vorausgesetzt, die Gesellschaft verfügt über ausreichende ausschüttbare Reserven oder falls der Rückkauf aufgrund einer Herabsetzung des Gesellschaftskapitals beruht.

III. Management - Vertretung

Art. 7. Geschäftsführungsrat.

7.1 Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet, die durch einen Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden und die ihre Amtszeit festlegt. Der oder die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Falls mehrere Geschäftsführer ernannt werden, bilden sie einen Geschäftsführungsrat, der sich aus einem oder mehreren Geschäftsführern der Kategorie A und einem oder mehreren Geschäftsführern der Kategorie B zusammensetzt.

7.2 Die Geschäftsführer können ad nutum von ihrem Amt abberufen werden.

Art. 8. Vollmachten des Geschäftsführungsrats.

8.1 Alle Vollmachten, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch diese Satzung der Hauptversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des Einzelgeschäftsführers oder im Falle von mehreren Geschäftsführern, des Geschäftsführungsrats, der alle Vollmachten besitzt um alle Handlungen und Geschäfte gemäß dem Gesellschaftsgegenstand auszuführen und zu genehmigen.

8.2 Besondere und begrenzte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten vom Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern, von einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B gemeinsam, an einen oder mehrere Vertreter übertragen werden, die keine Gesellschafter zu sein brauchen.

Art. 9. Verfahrensweise.

9.1 Der Geschäftsführungsrat tritt so oft wie es die Interessen der Gesellschaft verlangen oder auf Einberufung eines Geschäftsführers, am Ort der in den Einberufungsschreiben angegeben ist, zusammen.

9.2 Schriftliche Mitteilungen über eine Geschäftsführungsratssitzung ergehen mindestens drei Tage vor dem Tag der Sitzung an alle Geschäftsführer, außer in Dringlichkeitsfällen, bei denen die Art dieser Umstände im Einberufungsschreiben zur Geschäftsführungsratssitzung anzugeben ist.

9.3 Es ist kein Einberufungsschreiben erforderlich, wenn alle Geschäftsführungsratsmitglieder der Gesellschaft in der Sitzung anwesend oder vertreten sind und erklären, vollständig über die Tagesordnung informiert worden zu sein. Es kann auf das Einberufungsschreiben mittels einer schriftlichen Einwilligung, sei es in Briefform, über Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail, seitens eines jedes Geschäftsführungsratsmitgliedes der Gesellschaft, verzichtet werden.

9.4 Jeder Geschäftsführer kann in jeder Geschäftsführungsratssitzung handeln indem er einen anderen Geschäftsführer schriftlich zu seinem Vertreter bestellt.

9.5 Der Geschäftsführungsrat kann nur gültig beschließen und handeln, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder, zusammen mit mindestens zwei Geschäftsführern der Kategorie A, anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführungsrats werden wirksam von der Mehrheit der abgegebenen Stimmen, einschließlich von zwei Geschäftsführern der Kategorie A, gefasst. Beschlüsse des Geschäftsführungsrats werden in Protokollen festgehalten, die von allen in der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet werden.

9.6 Jeder Geschäftsführer kann an allen Geschäftsführungsratssitzungen über Telefon oder Videokonferenz oder über andere, ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, die es allen Teilnehmern an der Sitzung ermöglichen, einander zu hören und miteinander zu sprechen. Die Teilnahme an einer Sitzung durch eines der oben genannten Kommunikationsmittel ist einer persönlichen Teilnahme an einer Sitzung gleichzusetzen.

9.7 Zirkularbeschlüsse, die von allen Geschäftsführern unterzeichnet werden, sind auf die gleiche Weise gültig und bindend wie Beschlüsse, die in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung gefasst werden. Solche Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren Abschriften eines identischen Beschlusses geleistet und per Brief oder Telefax übermittelt werden.

Art. 10. Vertretung. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft in allen Angelegenheiten durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der A Kategorie und eines Geschäftsführers der B Kategorie oder durch die einzelne oder gemeinsame Unterschrift aller vertretungsbefugten Personen, an die eine solche Zeichnungsvollmacht gemäß Abschnitt 8.2. dieser Satzung gültig übertragen wurde, rechtlich verpflichtet.

Art. 11. Haftung der Geschäftsführer. Aufgrund ihres Mandats tragen die Geschäftsführer keine persönliche Verantwortung in Bezug auf irgendwelche Verbindlichkeit, die sie im Namen der Gesellschaft gültig eingegangen sind, vorausgesetzt, dass eine solche Verbindlichkeit in Übereinstimmung mit dieser Satzung sowie den anwendbaren Bestimmungen des Gesetzes ist.

IV. Hauptversammlung der Gesellschafter

Art. 12. Vollmachten und Stimmrechte.

12.1 Der einzelne Gesellschafter übernimmt alle vom Gesetz an die Hauptversammlung der Gesellschafter übertragenen Vollmachten.

12.2 Jeder Gesellschafter besitzt Stimmrechte im Verhältnis zu den von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteilen.

12.3 Jeder Gesellschafter kann über eine schriftliche Prokura in Form von Brief, Telegramm, Telex, Faxmitteilung oder E-Mail eine andere Person oder Rechtspersönlichkeit dazu bestellen, ihn in den Hauptversammlungen zu vertreten.

Art. 13. Form - Beschlussfähige Anzahl - Mehrheit.

13.1 Wenn es nicht mehr als fünfundzwanzig Gesellschafter gibt, können die Beschlüsse der Gesellschafter in Form eines Zirkularbeschlusses erfolgen; der Text wird schriftlich, sei es als Originalschrift oder per Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail, allen Gesellschaftern zugesandt. Die Gesellschafter geben ihre Stimme ab, indem sie den Zirkularbeschluss unterzeichnen. Die Unterschriften der Gesellschafter können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Kopien eines identischen Beschlusses erscheinen und per Brief oder Telefax nachgewiesen werden.

13.2 Kollektivbeschlüsse sind nur gültig, wenn sie von Gesellschaftern gefasst werden, die mehr als 75% des Gesellschaftskapitals halten.

13.3 Ungeachtet des vorstehenden Abschnitts 13.2. müssen folgende Beschlüsse einstimmig von den Gesellschaftern gefasst werden:

- a) jeder Beschluss in Bezug auf die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft; und
- b) jede Änderung im Gesellschaftskapital.

V. Jahresabschluss - Gewinnverteilung

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr beginnt jedes Jahr am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

14.2 In Bezug auf das Ende des Geschäftsjahres werden jedes Jahr die Konten der Gesellschaft erstellt und der Geschäftsführer oder im Falle von mehreren Geschäftsführern, der Geschäftsführungsrat, erstellt ein Inventar, das einen Hinweis auf die Aktiva und Passiva der Gesellschaft enthält.

14.3 Jeder Gesellschafter ist dazu berechtigt, das vorgenannte Inventar und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 15. Gewinnverteilung.

15.1 Der in den Jahreskonten aufgeführte Bruttogewinn der Gesellschaft, nach Abzug der allgemeinen Kosten, Abschreibung und Auslagen, stellt den Nettogewinn dar. Ein Betrag von gleich fünf Prozent (5%) des Nettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis dass diese Rücklage einen Betrag von zehn Prozent (10%) des Nominalwerts des Grundkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

15.2 Gemäß vorstehendem Abschnitt 6.1. besitzt die Hauptversammlung der Gesellschafter die freie Handlungsvollmacht, um über den Überschuss zu verfügen. Insbesondere darf sie diesen Gewinn der Zahlung einer Dividende zuteilen oder ihn der Rücklage zuführen oder ihn vortragen.

15.3 Zwischendividenden dürfen jederzeit unter der Voraussetzung folgender Bedingungen ausgezahlt werden:

(i) ein Zwischenabschluss oder ein Inventar oder ein Bericht wird vom Geschäftsführer oder vom Geschäftsführungsrat erstellt;

(ii) dieser Zwischenabschluss, dieses Inventar oder dieser Bericht zeigt an, dass genügend Mittel für die Auszahlung zur Verfügung stehen; selbstverständlich darf der auszuschüttende Betrag die realisierten Gewinne seit dem Ende des vorgehenden Geschäftsjahres, zuzüglich der übertragenen Gewinne und der ausschüttbaren Rücklagen, nicht überschreiten, jedoch vermindert durch die vorgetragenen Verluste und Summen, die der gesetzlichen Rücklage zuzuführen sind;

(iii) der Beschluss, Zwischendividenden zu zahlen, wird vom Einzelgesellschafter oder von der Hauptversammlung der Gesellschafter gefasst; und

(iv) es wurde zugesichert, dass die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft nicht gefährdet sind.

15.4 Übersteigen die gezahlten Abschlagsdividenden den ausschüttungsfähigen Gewinn am Ende des Geschäftsjahres, so müssen die Gesellschafter der Gesellschaft den ausgeschütteten Betrag zurückerstatten.

VI. Auflösung - Liquidation

Art. 16 Auflösung - Liquidation.

16.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, die keine Gesellschafter zu sein brauchen, und die durch einen Beschluss des Einzelgesellschafters oder durch die Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden, die ihre Vollmachten und Vergütung bestimmt. Falls im Beschluss des oder der Gesellschafter(s) oder vom Gesetz nichts anderes vorgesehen ist, besitzen die Liquidatoren die weitgehendsten Vollmachten für die Veräußerung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

16.2 Der Überschuss aus der Veräußerung der Vermögenswerte und nach der Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft wird gemäß vorstehendem Abschnitt 6.1. an den Gesellschafter ausgezahlt, oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, an die Gesellschafter im Verhältnis zur Anzahl der von diesen jeweils gehaltenen Gesellschaftsanteile.

VII. Allgemeine Bestimmungen

Es wird auf die Bestimmungen des Gesetzes in Bezug auf alle Angelegenheiten hingewiesen, die nicht ausdrücklich in dieser Satzung enthalten sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung dieser Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung und Zahlung

Nachdem die Satzung somit festgelegt wurde, erklärt die erschienene Partei, wirksam vertreten, zwölftausendsechshundert (12.600) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von ein Euro (EUR 1.-) pro Anteil zu zeichnen.

Alle zwölftausendsechshundert (12.600) Geschäftsanteile wurden zu einhundert Prozent (100%) in Bar bezahlt, so dass der Betrag in Höhe von zwölftausendsechshundert Euro zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, eine Bestätigung hierfür wurde dem unterzeichneten Notar ausgehändigt.

Ausgaben

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit dieser Urkunde entstehen, werden ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-)

Beschlüsse des Alleingeschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, hat ihr Alleingeschafter, welcher die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die folgenden Personen werden für einen unbestimmten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:

- a) Herr Matthias LÜCKER, Direktor von Gesellschaften, geboren am 16. Dezember 1968 in Darmstadt, Deutschland, geschäftsansässig in 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Geschäftsführer der Kategorie A;
- b) Herr Christian SENITZ, Direktor von Gesellschaften, geboren am 27. Januar 1978 in Aschersleben, Deutschland, geschäftsansässig in 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Geschäftsführer der Kategorie A; und
- c) Herr Sebastian KLATT, Direktor von Gesellschaften, geboren am 4. August 1962 in Celle, Deutschland, geschäftsansässig in 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Geschäftsführer der Kategorie A; und
- d) Herr Robert FABER, Privatangestellter, geboren am 15. Mai 1964 in Luxemburg, geschäftsansässig in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxemburg, Geschäftsführer der Kategorie B.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschaftssitz wird in 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg errichtet.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Parteien die Urkunde in Englisch, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde und dass auf Wunsch der erschienenen Parteien im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Nachdem das Dokument den dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: J.M. Ortiz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert le 30 septembre 2011. Relation: RED/2011/2026. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 3. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011137302/477.

(110158541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

HBPM Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.925.

Par la présente, je démissionne de mes fonctions d'administrateur de votre société avec effet au 30 septembre 2011.
Luxembourg, le 30 septembre 2011. Joseph Collaro.

Référence de publication: 2011140310/9.

(110162148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Ferges S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.315.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140272/10.

(110162208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

FHR Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 148.495.

Les comptes annuels pour la période du 24 septembre 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011140273/11.

(110162265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Leon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 141.546.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 6 juin 2011

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus,

1. L'Assemblée nomme à la fonction d'Administrateurs:

- Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, né le 29 mai 1955 à Turi en Italie et demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur et Président;

- Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, né le 13 septembre 1967 à Algrange en France et demeurant professionnellement au 1, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Roland DE CILLIA, Employé privé, né le 16 mars 1968 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur;

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2014.

2. L'Assemblée nomme à la fonction de Commissaire:

- La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.849, établie au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2014.

3. L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEON S.A.

Référence de publication: 2011140941/25.

(110163420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Fin Po S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 117.676.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140274/10.

(110162523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Four J'S Development Tools Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 108.562.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011140281/10.

(110162610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

French Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 98.697.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour FRENCH INVESTMENT COMPANY S.A.

Signature

Référence de publication: 2011140283/12.

(110162168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

PO Invest 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 115.493.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 15 juin 2011

Première résolution

Les Actionnaires décident de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société Alter Audit Sarl ayant son siège social au 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes au 31 décembre 2012 qui se tiendra en 2013.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de renouveler les mandats d'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes au 31 décembre 2016 qui se tiendra en 2017:

- Marie-Laure Becquart, directeur, née le 19 avril 1972 à Châtellerault, France, ayant son adresse professionnelle au 23 bis, avenue de Messine F-75008 Paris en qualité d'administrateur de catégorie A.

- Michele Mezzarobba, directeur financier, né le 25 septembre 1967 en Sicile, Italie, ayant son adresse professionnelle au 23bis, avenue de Messine F-75008 Paris en qualité d'administrateur de catégorie A.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011140655/22.

(110162536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Garland Energy (Czech Republic No2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.929.

—
EXTRAIT

En date du 7 septembre 2011, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Prise en compte de la démission d'Attila Balogh au poste de gérant de la société avec effet au 31 août 2011;
- Nomination de M. Simon Ellis, né le 20 février 1967 à Derby (Angleterre), avec adresse professionnelle à 4th Floor, Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J 6BX, Angleterre, entant que nouveau gérant de la société, avec effet au 31 août 2011 et cela pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011140285/15.

(110162620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Garland Energy (Czech Republic) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.868.

—
EXTRAIT

En date du 7 septembre 2011, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Prise en compte de la démission d'Attila Balogh au poste de gérant de la société avec effet au 31 août 2011;
- Nomination de M. Simon Ellis, né le 20 février 1967 à Derby (Angleterre), avec adresse professionnelle à 4th Floor, Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J 6BX, Angleterre, entant que nouveau gérant de la société, avec effet au 31 août 2011 et cela pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011140286/15.

(110162617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

RepcO 39 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.228.

—
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011**Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de manière unanime de demander à PriceWaterhouseCoopers S.à r.l. de démissionner de son rôle d'auditeur de la société avec pour effet la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de manière unanime d'appointer Monsieur David Bannerman né le 2 février 1962 à Edinburgh résidant professionnellement au 2 rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg en tant que nouvel commissaire aux comptes de la société avec pour effet la date de la présente assemblée générale extraordinaire pour une période se terminant à la fin de l'assemblée générale extraordinaire de la société pour être tenue de manière à approuver les comptes annuels de la société pour l'année financière 2010 étant entendu qu'il commencera sa mission à l'égard de son mandat d'auditeur de la société en rapportant aux actionnaires sur les activités et les résultats financiers de la société pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2010.

Monsieur David Bannerman est appointé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale extraordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011141295/24.

(110163374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Garland Energy (Italy) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.863.

EXTRAIT

En date du 7 septembre 2011, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Prise en compte de la démission d'Attila Balogh au poste de gérant de la société avec effet au 31 août 2011;
- Nomination de M. Simon Ellis, né le 20 février 1967 à Derby (Angleterre), avec adresse professionnelle à 4th Floor, Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J 6BX, Angleterre, entant que nouveau gérant de la société, avec effet au 31 août 2011 et cela pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011140287/15.

(110162624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Garland Energy Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.928.

EXTRAIT

En date du 7 septembre 2011, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Prise en compte de la démission d'Attila B. Balogh au poste de gérant de la société avec effet au 31 août 2011;
- Nomination de M. Simon Ellis, né le 20 février 1967 à Derby (Angleterre), avec adresse professionnelle à 4th Floor, Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J 6BX, Angleterre, entant que nouveau gérant de la société avec effet au 31 août 2011 et cela pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011140288/15.

(110162623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Repco 40 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.236.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011**Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de manière unanime de demander à PriceWaterhouseCoopers S.à r.l. de démissionner de son rôle d'auditeur de la société avec pour effet la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de manière unanime d'appointer Monsieur David Bannerman né le 2 février 1962 à Edinburgh résidant professionnellement au 2 rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg en tant que nouvel commissaire aux comptes de la société avec pour effet la date de la présente assemblée générale extraordinaire pour une période se terminant à la fin de l'assemblée générale extraordinaire de la société pour être tenue de manière à approuver les comptes annuels de la société pour l'année financière 2010 étant entendu qu'il commencera sa mission à l'égard de son mandat d'auditeur de la société en rapportant aux actionnaires sur les activités et les résultats financiers de la société pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2010.

Monsieur David Bannerman est appointé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale extraordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011141297/24.

(110163377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Global Retail Corporation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011140289/10.

(110162210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Groupe Dynamite Inc. Luxembourg Branch / Groupe Dynamite Inc. Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.186.

Par résolutions en date du 30 septembre 2011, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat de représentant permanent avec effet immédiat.

Nomination de Madame Florence Rao, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que représentant permanent avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2011140292/18.

(110162186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Garage Jean Kessler, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6187 Gonderange, Zone Artisanale Gehaansraich.

R.C.S. Luxembourg B 65.118.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011140293/11.

(110162837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

HILGER Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6830 Berbourg, 20, Kelterbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 142.067.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B. P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011140301/15.

(110162591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Gordoninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 127.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011140296/10.

(110162230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Green Skyline, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 144.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011140297/10.

(110162405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

H.T. Consultant Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 115.796.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011140299/12.

(110162758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

CR KaiserKarree Holding, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 132.783.

Auszug aus den Beschlüssen der Alleingeschafterin der Gesellschaft vom 30. September 2011

Die Alleingeschafterin der Gesellschaft hat am 30. September 2011 folgende Beschlüsse gefasst:

- Abberufung von Herrn Nicolaas VAN DER ROEMER, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung;
- Bestellung von Herrn Dr. Cyrille DE CROZALS, geboren am 7. Mai 1971 in Cagnes-sur-Mer, Frankreich, geschäftsansässig in 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Oktober 2011 und auf unbestimmte Zeit.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich demnach wie folgt zusammen:

- Herr Dr. Cyrille DE CROZALS
- Herr Markus RINK
- Herr Martin TARTSCH
- Herr Alexander VON BIEBERSTEIN

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Oktober 2011.

CR KaiserKarree Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2011140773/22.

(110163513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.
